



BULLETIN DE TOURNES

N° 49

18 février 2022

Madame, Monsieur,

Nous sommes à l'ère du numérique et des statistiques. Les communes sont l'objet d'une observation continue, d'une évaluation et d'un classement. Nos projets, nos réalisations, nos chiffres sont examinés et des conclusions comparatives sont mises en ligne. Cette pratique moderne nous échappe et nous sommes attentifs à notre évaluation.

La consultation du site internet « Villes et villages où il fait bon vivre » nous a agréablement surpris. La page Facebook de la commune de Tournes a repris cette information. Le classement du palmarès 2022 de ce site positionne notre village à un rang inattendu : sur 34 827 villes et villages observés au niveau national, nous figurons à la 5 721ème place, soit un gain de 504 places en une année ! Au niveau départemental, nous sommes 32ème sur 449, un gain annuel de 8 places. Ces progrès concernent les équipements, les services, l'immobilier, mais également notre environnement, notre entretien... Les habitants sont les vecteurs de cette qualité de la vie, par leurs travaux, leurs actions au quotidien, le soin apporté à l'habitat, le respect de l'environnement...

Restons modestes car on peut encore mieux faire... Des esprits chagrins ne manqueront pas de faire remarquer des insuffisances ; nous l'acceptons, mais la perfection n'est pas de ce monde, pas même à Tournes.

Il n'est pas étonnant que de nombreuses personnes, des entreprises, des commerces, des services souhaitent s'installer à Tournes. C'est une chance pour notre village et cette mouvance ne peut qu'être profitable; c'est une marque de confort et de progrès. Il y a cependant peu de possibilités de locations d'immeubles, de terrains à bâtir...

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



Les décisions du Conseil Municipal

Conseil Municipal du 3 février 2022 - 20h00

Résumé du procès-verbal (le procès-verbal intégral est consultable sur le site internet de la commune : www.tournes.fr).

Présents

ANSELMO Pascale, BOCQUET Corinne, CARBONNEAUX Gérard, CLAUSSE Philippe, DANCRE Romaric, HAPLIK Aline, LENOBLE Christian, MARCHAND Annette.

Absents ayant donné pouvoir

ANGARD Gil (pouvoir à M. CARBONNEAUX Gérard)
BERTRAND Isabelle (pouvoir à DANCRE Romaric)
FAY Thibault (pouvoir à ANSELMO Pascale)
PRZYBYLSKI Johann (pouvoir à LENOBLE Christian)
RENOLLET Mathilde (pouvoir à BOCQUET Corinne)
VAN DEN ABEELE Chantal (pouvoir à HAPLIK Aline)

Absent excusé

WEBER Gwénaël

Secrétaire de séance

CLAUSSE Philippe

La séance est ouverte à 20h00, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie.

Le conseil désigne M. CLAUSSE Philippe comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 8 décembre 2021 est approuvé.

Informations sur les décisions du Maire prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal : demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention pour le projet de construction d'une salle omnisports au titre de la DETR et de la DSIL 2022 pour un montant de 467 400 euros. Le Conseil prend acte de cette information.

Subventions aux associations locales pour 2022

A l'unanimité, le Conseil attribue un montant de subventions de 4 600 euros réparti entre onze associations de Tournes.



Subventions aux associations extérieures à Tournes pour 2022

A l'unanimité, le Conseil attribue un montant de subventions de 500 euros réparti entre trois associations extérieures à Tournes.

Subventions à des associations caritatives pour 2022

A l'unanimité, le Conseil attribue un montant de subventions de 250 euros réparti entre deux associations caritatives.

Subventions 2022 au CCAS

A l'unanimité, le Conseil attribue une subvention de 15 650 euros au CCAS de Tournes.

Tarifs 2022 des concessions de cimetière

A l'unanimité, le Conseil fixe les tarifs 2022 des concessions de cimetière à l'identique des tarifs 2021 :

- Concessions trentenaires :	130 €
- Concessions cinquantenaires :	180 €
- Columbarium :	
pour 10 ans	300 €
pour 15 ans	450 €
pour 30 ans	810 €
pour 50 ans	1 200 €
- Plaque mémoire pour le jardin du souvenir :	140 €

Tarifs 2022 des emplacements de forains

A l'unanimité, le Conseil décide de mettre à disposition les emplacements forains pour la fête patronale 2022 à titre gracieux.

Tarifs 2022 de location d'une parcelle communale

A l'unanimité, le Conseil reconduit pour 2022 le tarif 2021 de location d'une parcelle communale à un particulier.

Bons d'achat de Noël 2022 pour le personnel communal

A l'unanimité, le Conseil fixe pour 2022 le montant des bons d'achat offerts par la commune aux membres du personnel communal et à leurs enfants. Ces bons seront remis au personnel présent lors de la cérémonie de Noël organisée par la mairie.

Attribution de prix pour le concours 2022 des maisons fleuries

A l'unanimité, le Conseil reconduit en 2022 le concours des maisons fleuries et dote celui-ci de 750 € de récompenses, montant identique à celui de 2021. Le concours sera ouvert sur inscription.



Concours photos 2022

A l'unanimité, le Conseil décide de ne pas reconduire le concours photos en raison du faible nombre de participants.

Adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2022

A l'unanimité, le Conseil renouvelle l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2022, pour un montant de 175 euros.

Adhésion au Conservatoire Européen des Cloches et Horloges d'Édifices pour l'année 2022

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas renouveler son adhésion au Conservatoire Européen des Cloches et Horloges d'Édifices en 2022.

Comptabilisation de l'attribution de compensation - part investissement

A l'unanimité, le conseil décide d'inscrire au Budget 2022 sur le compte 2046 la somme de 4 000 € se décomposant comme suit :

- Reste à réaliser de 2021 sur 2022 : 1 147 €
- Budget 2022 : 2 853 €

et d'amortir la somme de 2 853 euros sur l'exercice 2022.

Avenants aux marchés de travaux pour la mise aux normes AD'AP de la mairie et de l'église

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer quatre avenants pour un montant total H.T. de 7 210,55 €.

Révision du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

A l'unanimité, le Conseil adopte les modalités d'application du RIFSEEP.

Attribution de titres-restaurant au bénéfice du personnel

Par 11 voix pour, 1 abstention et 2 voix contre, le Conseil approuve l'attribution de titres-restaurant au personnel de la commune et en fixe les modalités d'attribution.



Convention entre le Département et la Commune relative à la sécurité routière et au plan de circulation

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention d'engagements réciproques entre le Département des Ardennes et la commune de Tournes relative à la sécurité routière et au plan de circulation dans le village et autorise le Maire à la signer.

Convention entre Ardenne Métropole et la commune relative au service entretien maintenance

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention particulière entre Ardenne Métropole et la commune de Tournes relative au service entretien maintenance (SEM) et autorise le Maire à la signer.

Convention d'engagements réciproques entre Ardenne Métropole et la commune relative à la réduction de production de déchets

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention particulière entre Ardenne Métropole et la commune de Tournes relative à la réduction de production de déchets et autorise le Maire à la signer (amélioration de la collecte du verre et tri des papiers et emballages).

Convention d'occupation précaire du domaine public au bénéfice d'un commerce ambulancier

A l'unanimité, le Conseil approuve la convention d'occupation précaire du domaine public au bénéfice d'un commerce ambulancier de fromages et autorise le Maire à la signer.

Débat budgétaire sur les investissements 2022

Le Conseil rend connaissance et valide le programme d'investissements à prévoir au budget primitif 2022.

Prix de vente d'un terrain communal

Le Conseil fixe à titre indicatif la fourchette du prix de vente d'un terrain communal en vue d'engager les négociations avec l'acquéreur.

Pôle scolaire

Le Conseil est informé de l'application des protocoles sanitaires. Un débat s'instaure sur la question récurrente des dérogations pour l'accueil d'enfants de communes extérieures.

La séance est levée à 23h00.



Affaires administratives

◆ Accueil de la Mairie

En raison des travaux en cours pour la mise aux normes des locaux de la mairie, l'accueil des usagers est transféré provisoirement salle du Conseil (accès par la place de la mairie).

Il est conseillé de prendre préalablement rendez-vous par téléphone avec le secrétariat de mairie au 03.24.52.93.04.

◆ Collecte des déchets : tous les 15 jours depuis le 1^{er} février 2022

Il est rappelé que la fréquence de ramassage des ordures ménagères est passée à une collecte toutes les deux semaines : un mercredi sur deux, collecte en alternance des sacs jaunes et des bacs d'ordures ménagères. Le calendrier de ramassage est disponible sur le site de Ardenne Métropole ou sur l'appli Mes Déchets.

◆ Inscription sur les listes électorales : avant le 4 mars

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Elles seront suivies par des élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

Il est indispensable d'être inscrit sur une liste électorale pour pouvoir voter. Rappelons quelques informations utiles :

- l'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera donc possible de s'inscrire jusqu'au 4 mars 2022 ;
- l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions) ;
- chaque citoyen peut vérifier directement en ligne qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote sur l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> ;
- S'il n'est pas inscrit, chaque citoyen peut s'inscrire directement par internet sur le site du service public indiqué ci-dessus.

En cas de difficultés, se renseigner en mairie.



Vie associative

◆ Distribution de fleurs

La Municipalité renouvelle en 2022 son opération distribution de fleurs (bon de réservation joint à ce bulletin et à déposer en mairie avant le 7 mars).

Comme l'année dernière, les habitants pourront également passer une commande groupée de géraniums et/ou de pétunias aux tarifs négociés par la commune.

Les barquettes seront à retirer le samedi 7 mai 2022 en drive sur le parking de la salle des fêtes.



Travaux et urbanisme

◆ Maison médicale

Les travaux de la future maison médicale se poursuivent rue de la gare. Le premier étage est maintenant visible.

◆ Vestiaires du stade de football

Le remplacement de la toiture des vestiaires du stade de football est terminé. Un pilier soutenant l'appentis a également été réparé.

◆ Mise aux normes de la mairie

Les deux premières tranches (salle du Conseil et bureau du maire) sont achevées. Les réunions de chantiers en présence des représentants élus de la commune ont permis de faire corriger quelques malfaçons.

La troisième tranche de travaux, la plus importante, vient de démarrer et va durer plusieurs mois.



Affaires sociales

◆ Liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s pour 2022

Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil Départemental fixe la liste des assistant(e)s maternel(le)s qui ont reçu un agrément. Cette liste vient d'être actualisée et comporte pour la commune de Tournes :



D'ORCHYMONT Claudine	3C rue d'Arreux	03 24 36 61 18
DONATO Magali	25 rue de Montcornet	06 52 59 06 35
HELION Evelyne	12 rue de la Suine	07 21 23 90 58
JOLY Margot	42 rue Charles de Gaulle	06 88 14 60 17
PINHO Carine	4 rue de Montcornet	03 24 52 76 85
PINTEAUX Marie-Hélène	11 Clos des Fontaines	03 24 52 90 75
SAVATTE Aline	51 A rue de la Gare	06 29 64 43 43
STENGL Bruna	11 rue des Tourterelles	03 24 52 93 41
WARIN Fabienne	72 rue du Moulin	03 24 37 94 29

Liste complète des assistants maternels pour tout le département est consultable sur le site Internet du Conseil Départemental : www.cd08.fr.



A noter sur vos agendas

- 4 mars : date limite pour l'inscription sur les listes électorales.
7 mars : date limite pour la remise du coupon réponse de réservation des fleurs
10 et 24 avril : élections présidentielles
7 mai : 13h00 à 17h00 - Parking de la salle des fêtes - Retrait des barquettes de fleurs

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES

tél. : 03.24.52.93.04

Horaires d'ouverture :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- Mardi après-midi : 15h00 à 18h00

Contacts:

- M. le Maire : mairie.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr
- Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr